

Campagne 2024

 Comme l'année précédente, les demandes de volume pour la campagne 2024 sont à faire à partir de la plateforme web « MonOUGC ».

 Vos identifiants et mot de passe sont identiques à ceux de l'année 2023.

JE ME CONNECTE AU SITE INTERNET

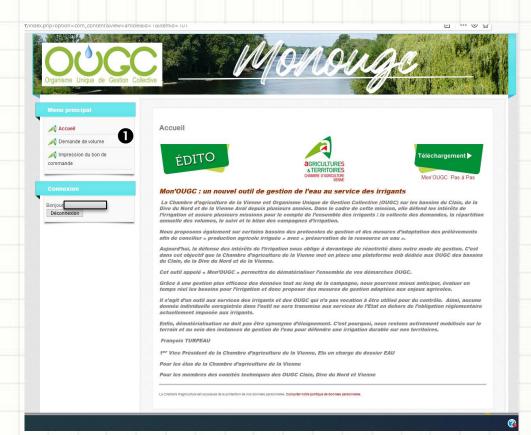
https://www.monougc.fr

- 1. Je saisis mes identifiants et mot de passe
- 2. Je coche la case pour mémoriser les codes d'accès
- Je me connecte



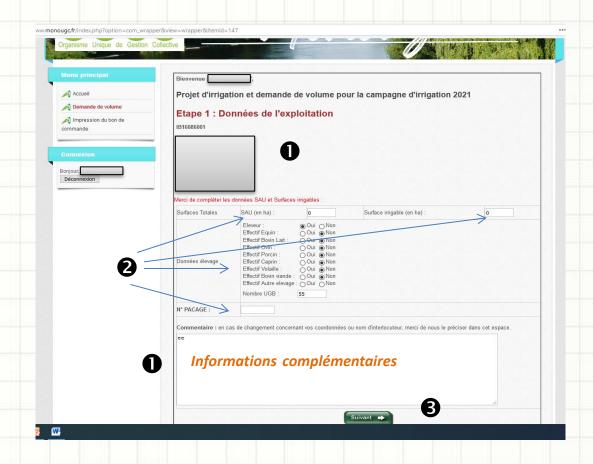


 J'accède au module Demande de volumes



Etape 1 données de l'exploitation

- 1. Je vérifie mes coordonnées Si besoin j'indique dans les commentaires les modifications à apporter
- 2. Je complète les informations si besoin (Surfaces, élevage, UGB, n° PACAGE)
- 3. Je passe à l'étape suivante



Etape 2

données de la campagne d'irrigation précédente

Saisie des surfaces irriguées 2023

- 1. Je sélectionne la production
- 2. Je saisis la surface
- 3. Je poursuis ma saisie



Si vous n'avez pas irrigué en 2023, merci de cocher la case « Aucune surface irriguée en 2023 » et reportez vous directement à la diapo 9 de la notice.



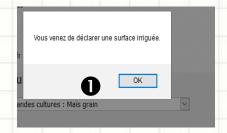
Etape 2

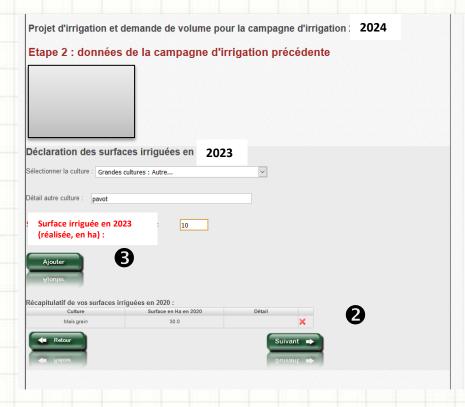
données de la campagne d'irrigation précédente

Saisie des surfaces irriguées 2023

- 1. Je valide ma saisie
- 2. La ligne saisie apparait. Si vous souhaitez la modifier il faut la supprimer (x) et la saisir à nouveau
- 3. Je poursuis ma saisie (cf page 6)

Si le type de culture est « autres », merci d'indiquer dans le détail la culture





Etape 2

données de la campagne d'irrigation précédente

Saisie des surfaces irriguées 2023

- 1. J'ai saisi toutes mes cultures irriguées 2023
- 2. Je passe à l'étape suivante

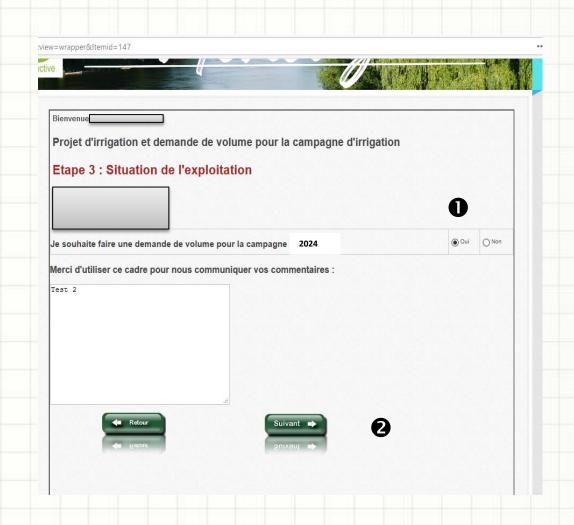


Etape 3
Situation de l'exploitation

- 1. Je souhaite déposer une demande de volumes pour 2024
- 2. Je passe à l'étape suivante



Si vous ne souhaitez pas déposer de demande pour la campagne 2024, reportez vous directement à la diapo 18 de la notice



Etape 4

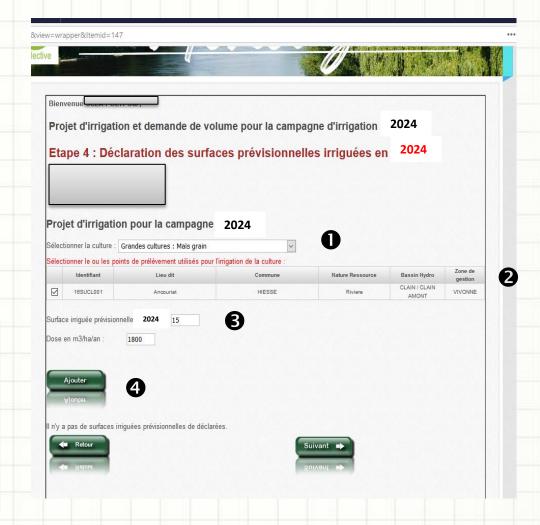
Déclaration des surfaces prévisionnelles irriguées en 2024

- 1. Je sélectionne la culture
- 2. Je sélectionne le ou les points de prélèvement concerné(s)
- 3. J'indique la surface irriguée et la dose prévisionnelle à l'hectare
- 4. J'ajoute et je poursuis ma saisie



Seuls les points rattachés à un même indicateur peuvent être associés pour l'irrigation d'une culture.

Vous devez privilégier, autant que possible, la sélection d'un seul point de prélèvement et répéter la culture si nécessaire

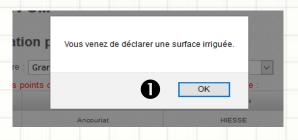


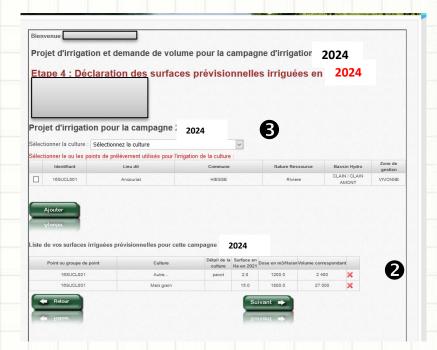
Etape 4

Déclaration des surfaces prévisionnelles irriguées en 2024

- 1. Je valide ma saisie
- 2. La ligne saisie apparait. Si vous souhaitez la modifier il faut la supprimer (x) et la saisir à nouveau
- 3. Je poursuis ma saisie (cf page 10)

Si le type de culture est « autres », merci d'indiquer dans le détail la culture



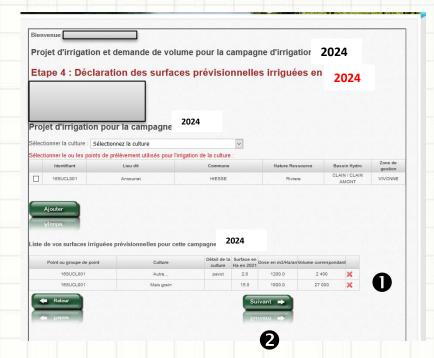


Etape 4

Déclaration des surfaces prévisionnelles irriguées en 2024

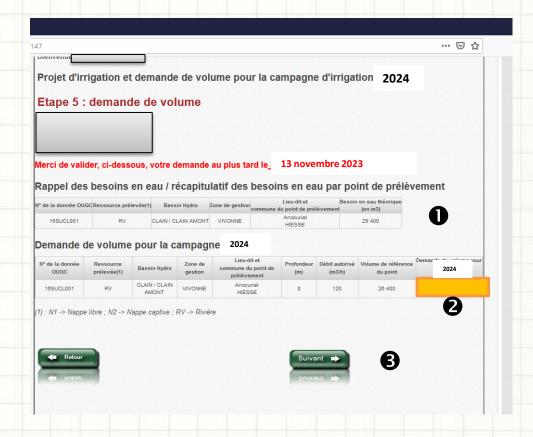
Saisie des surfaces irriguées 2024

- 1. J'ai saisi toutes mes cultures irriguées 2024
- 2. Je passe à l'étape suivante



Etape 5 Demande de volumes

- 1. Afin de faciliter la saisie de votre demande de volumes, ce tableau présente le récapitulatif des besoins issus de la déclaration des surfaces en étape 4
- 2. Je complète ma demande de volumes (point par point) en fonction des besoins
- 3. Je poursuis ma saisie



Etape 6 Validation de la demande

- 1. Ce message en rouge indique que votre demande de volumes est supérieure aux besoins.
- 2. Vous pouvez revenir à l'étape 5 pour modifier votre demande.

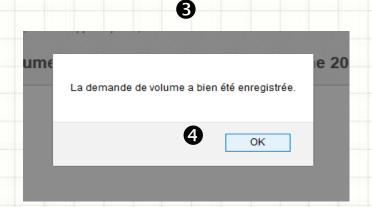
Pour rappel, la redevance OUGC est calculée sur le volume demandé.

3. Sinon, valider pour passer à la suite de la saisie de votre demande





- 1. Cocher la ou les cases nécessaires.
- 2. Valider la saisie de votre demande.
- 3. Le message suivant apparaît





4. Je valide la demande. Le bon de commande/autofacturation est généré automatiquement

Bon de commande – autofacturation 2023

- J'imprime en deux exemplaires le bon de commande.
- Je coche la case correspondante à mon moyen de règlement, je date et je signe le bon de commande
- 3. J'en transmets un exemplaire à l'OUGC (avec le chèque si besoin)
- 4. Je conserve l'autre exemplaire pour ma comptabilité (aucune facture n'est envoyée)
- Ma demande de volumes sera validée après réception par l'OUGC du règlement



BON DE COMMANDE - Auto-facturation 2023 OUGC



N° de suivi : IB1608600

Campagne d'irrigation 2024

Bon de commande réservé aux irrigants exploitant un ou plusieurs points de prélèvemen dans les périmètres des OUGC.

Data limita di disanta and di amban 2002

SCEA POLYPOM SALLES

16150 CHASSENOI

TOTOG GITAGOL

A retourner avant le 13 novembre 2023

Calcul du montant de la redevance OUGC

Part variable	Volume TOTAL demandé sur le bassin (m3)	Prix unitaire HT (€/m3) 0.0035 €/m3	Montant HT
Part fixe (prix forfaitaire par demande)			10.00€

Votre demande de volume pour la campagne 2024 ne sera prise en compte dans le plan de répartition de l'OUGC qu'à réception du règlement de la redevance accompagné du double du présent bon de commande dument complété et signé, avant la date de retour indiquée sur le formulaire de demande de volume.

Règlement :	
par chèque n°	, ci-joint à l'ordre de l'Agent comptable de la
	a Chambre d'agriculture de la Vienne, ouvert à la Trésorerie
IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 028	

ATTENTION: Pour votre comptabilité, conserver l'original du bon de commande, il ne vous sera pas envoyé de facture.

Fait le Signature :

Les domées personnéeirs recuelles par la Chambre d'agriculture de la Venne dises le cade de la prestation sont récessaines à sa rélatation. Elles servicent à mettre à jour la base réjouraire. Chambres de Neuelle Aquatines cossoble à l'emembre de leurs asianés, dont l'indeptet et de poucon vois communiquer des informations souscessible à l'emembre de leurs asianés, dont l'indeptet et de poucon vois communiquer en information souscessible à l'emembre de leurs asianés, dont l'indeptet et de poucon vois communiquer en information souscessible à l'emembre de prostation de leurs de l'emplore de l'empl

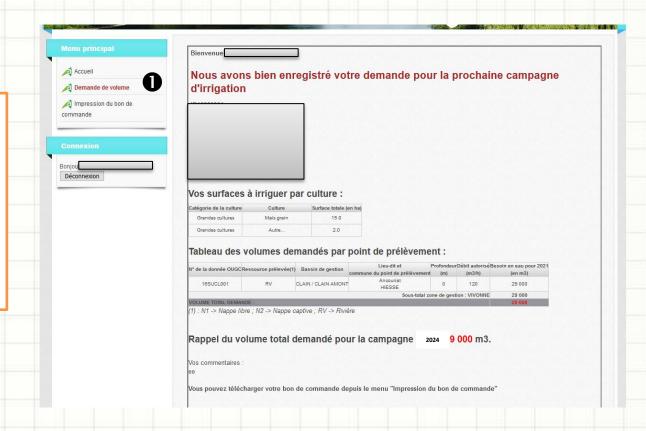
> OUGC - Chambre d'agriculture de la Vienne CS 35 001 - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR Siret : 188 600 027 00026 - NAF : 9411Z Tel : 05.49.44.74.27 - Email : ougc@vienne.chambagri.fr

Récapitulatif de ma demande de volumes



Pour obtenir un récapitulatif de votre demande de volumes, il vous suffit de retourner dans le menu principal sur la demande de volumes.

Il s'affiche alors le récapitulatif de votre demande qu'il est possible de sauvegarder ou d'imprimer.

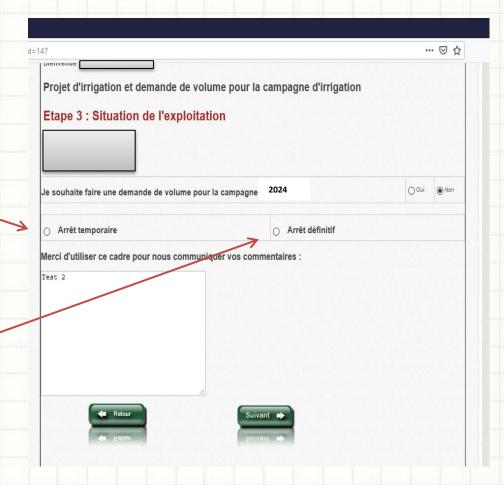


Je ne souhaite pas faire de demande de volumes 2024

Je déclare un arrêt temporaire d'irrigation ➤ Continuer page 19 de la notice

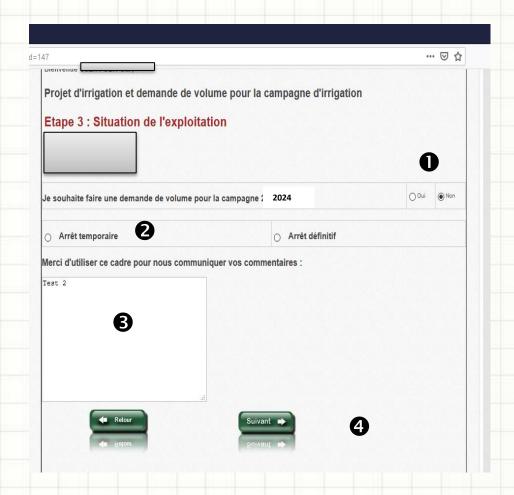
Je déclare un arrêt définitif d'irrigation

➤ Reporter vous à la page 23



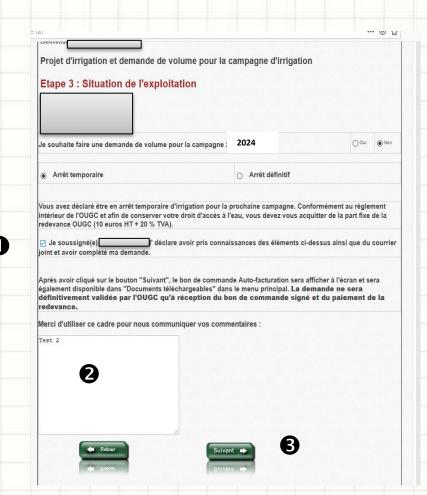
Je déclare un arrêt temporaire d'irrigation

- 1. Je coche la case « NON »
- Je choisis la case « arrêt temporaire »
- 3. J'utilise la case « commentaires » pour apporter des précisions
- 4. Je poursuis ma saisie



Je déclare un arrêt temporaire d'irrigation

- 1. Je coche la case
- J'utilise la case « commentaires » pour apporter des précisions
- 3. Je poursuis ma saisie





RAPPEL: en cas d'arrêt temporaire, je dois m'acquitter de la part fixe de 10 € HT, soit 12 € TTC

Je déclare un arrêt temporaire d'irrigation

- 1. J'imprime en deux exemplaires le bon de commande.
- 2. Je coche la case correspondante à mon moyen de règlement, je date et je signe le bon de commande
- 3. J'en transmets un exemplaire à l'OUGC (avec le chèque si besoin)
- 4. Je conserve l'autre exemplaire pour ma comptabilité (aucune facture n'est envoyée)
- Ma déclaration sera validée après réception par l'OUGC du règlement



BON DE COMMANDE - Auto-facturation 2023 OUGC



Campagne d'irrigation 2024

Bon de commande réservé aux irrigants exploitant un ou plusieurs points de prélèvement dans les périmètres des OUGC.

SCEA POLYPOM SALLES

16150 CHASSENON

A retourner avant le 13 novembre 2023 Nº de suivi : IR16086001

Calcul du montant de la redevance OUGC

Part variable	Volume TOTAL demandé sur le bassin (m3)	Prix unitaire HT (€/m3)	Montant HT
		0.0035 €/m3	
Part fixe (prix forfaitaire par demande)			10.00€
	Monta	nt HT de la redevance :	
		TVA (20%) :	
	MONTANT T	TC de votre règlement :	

Votre demande de volume pour la campagne 2024 ne sera prise en compte dans le plan de répartition de l'OUGC qu'à réception du règlement de la redevance accompagné du double du présent bon de commande dument complété et s

Règlement :	
□ par chèque n° Chambre d'agriculture de la Vienne.	, ci-joint à l'ordre de l'Agent comptable de
□ par virement bancaire au compte de la Chambre d'agri Générale de la Vienne : TG POITIERS 10071-86000-000 IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0287 391	
ATTENTION : Pour votre comptabilité, conserver l'original de facture.	I du bon de commande, il ne vous sera pas env

Les données parsonnelles recuellies par la Chambre d'agriculture de la Vienne dans le cadre de la prestation sont nicessaires à sa réalisation. Elles cervinori à metire à jour la base régionale de l'Osambre de Rouvelle Agustiere accessable à l'experienté de lagra salaries, dont l'objectif est de pouvor vous communiques des informations succeptibles de vous intérespars : actualités régisimentaires infrastructures, actualités grigolités, prédaction, formation. Le pour en oraire plus au l'appetion de vous dennées personnées à pour autres cross du la payer dont de l'appetin pour autres rou d'autres, important vous à la payer d'orinée personnées à l'appet de l'appetin des pour autres certains d'appetin production des pour autres carbon d'appetin de l'appetin de la petit de la pour des pour autres de l'appetin de la petit de la petit de la pour des pour autres de l'appetin de la petit de la petit de la pour des pour actions de l'appetin de la petit de la petit de la pour de la pour action de l'appetin de la petit de

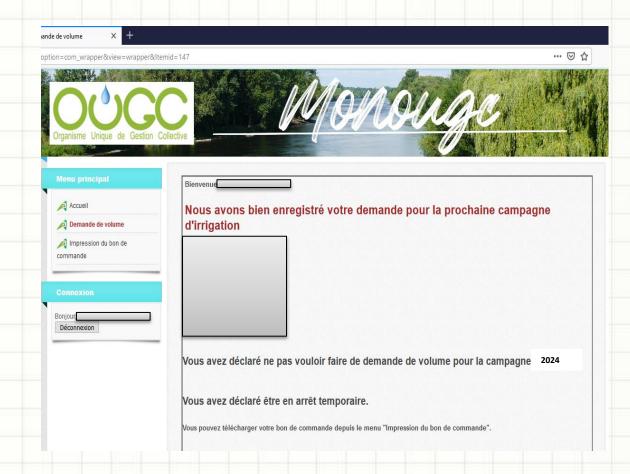
OUGC - Chambre d'agriculture de la Vienne CS 35 001 - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR Siret : 188 600 027 00026 - NAF : 94112 Tel : 05.49.44.74.27 - Email : ougc@vienne.chambagri.f

Je déclare un arrêt temporaire d'irrigation

Récapitulatif de ma déclaration

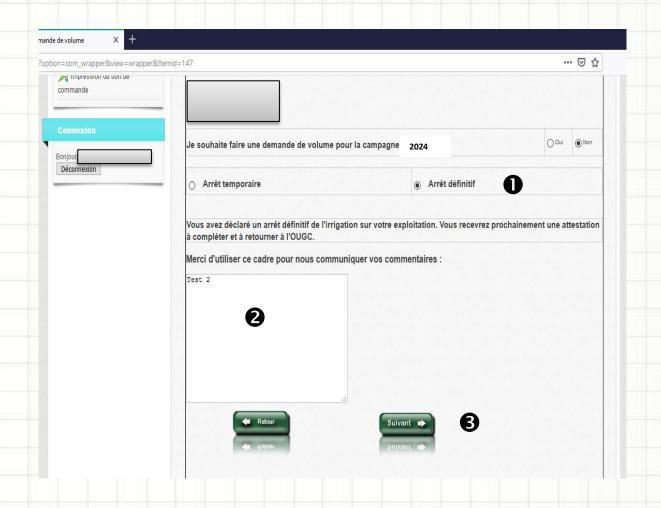
Pour obtenir un récapitulatif de votre déclaration, il vous suffit de retourner dans le menu principal sur la demande de volumes.

Il s'affiche alors le récapitulatif de votre demande qu'il est possible de sauvegarder ou d'imprimer.



Je déclare un arrêt définitif d'irrigation

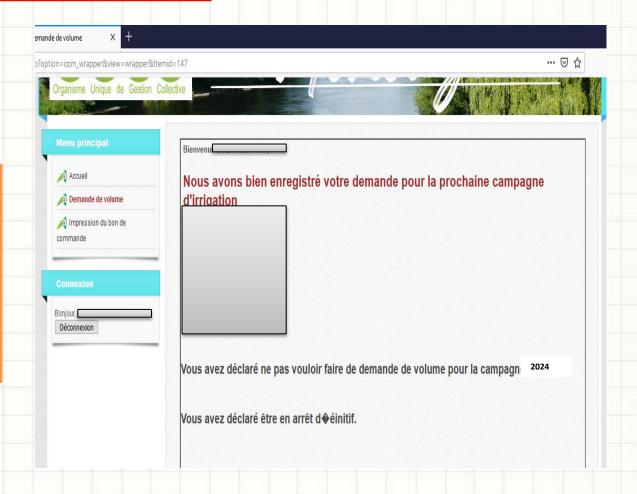
- Je sélectionne la case « arrêt définitif »
- 2. J'utilise la case« commentaires » pour apporter des précisions
- 3. Je poursuis ma saisie



Je déclare un arrêt définitif d'irrigation

Pour obtenir un récapitulatif de votre déclaration, il vous suffit de retourner dans le menu principal sur la demande de volumes.

Il s'affiche alors le récapitulatif de votre demande qu'il est possible de sauvegarder ou d'imprimer.





L'OUGC reste à votre disposition pour tout renseignement



OUGC

Chambre d'agriculture de la Vienne 2133 Route de Chauvigny CS 35001

86550 MIGNALOUX BEAUVOIR



05.49.44.74.27



ougc@vienne.chambagri.fr